

Conférence de lancement Dakar, Sénégal, 24-27 mars 2014

Politique et stratégie de lutte contre la cybercriminalité au Sénégal »
24 mars 2014



Magistrat

Conseiller Technique au Ministère de la Justice



Sommaire

- Introduction
- La mise en place d'un dispositif de lutte contre la cybercriminalité
- Perspective: vers une politique nationale de cybersécurité

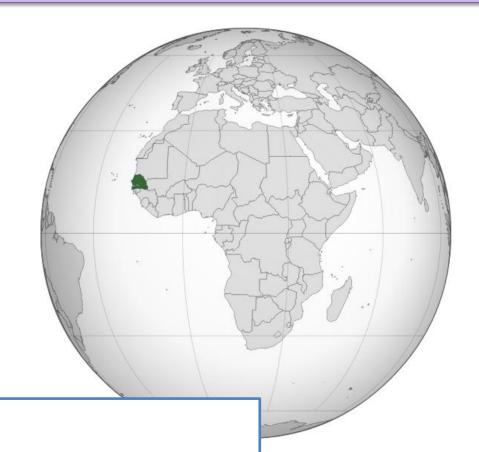


INTRODUCTION



Présentation géographique du Sénégal







Population: 13, 9 millions d'habitants

Superficie: 196.712 km2



: la vision du e-Sénégal

1996

Connexion officielle à Internet

1997

Libéralisation des télécommunications : Trois opérateurs









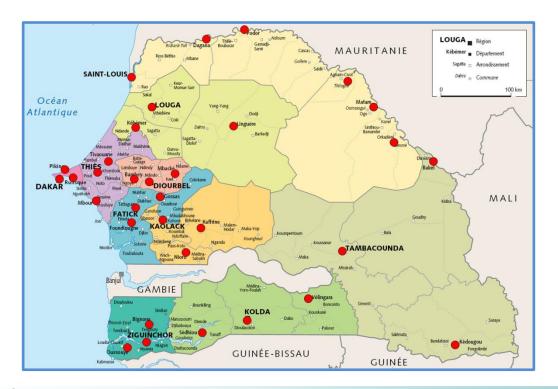


: la vision du e-Sénégal



2005

La mise en place de l'intranet gouvernemental





Horizon 2015 : Passage de l'analogique au numérique et capitalisation du dividende numérique



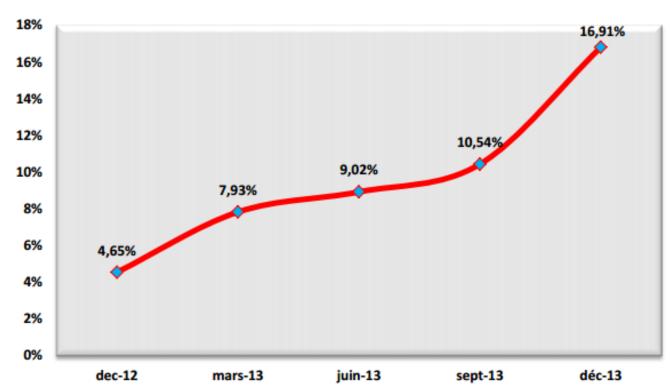
: la vision du e-Sénégal



Taux de pénétration des services internet

Evolution trimestrielle du taux de pénétration de l'internet au Sénégal







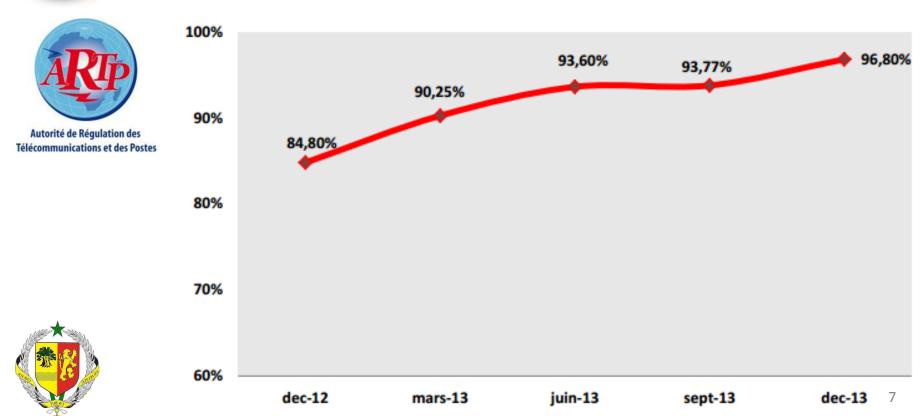


: la vision du e-Sénégal



Taux de pénétration de la téléphonie mobile

Evolution trimestrielle du taux de pénétration¹





L'avènement de la cybercriminalité au Sénégal

- Escroquerie en ligne
- Atteintes à la e-réputation
- Vol de données électroniques
- Accès frauduleux à un système
- Usurpation d'identité en ligne.



seneweb.com





Point de repère / 2001: piratage du site officiel du Gouvernement du Sénégal

Accueil • Infolettre • Contact • Plan du site • Mentions légales • RSS • Message



Actualités

À LA UNE



La mise en place d'un dispositif de lutte contre la cybercriminalité





Le cadre juridique

29 au 30 Août 2005: ADIE/ Ambassade de France au Sénégal Séminaire « *Informatique et libertés, quel cadre juridique pour le Sénégal*? ».





Inadaptation des infractions pénales

Inadéquation du cadre procédural





2005: Vaste chantier de réforme du cadre juridique des TIC Adoption de la loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 portant sur la cybercriminalité.



Le contenu de la loi sur la cybercriminalité

Modernisation des infractions

Adoption d'infractions spécifiques aux TIC

- Les atteintes aux systèmes informatiques
- Les atteintes aux données informatiques
- ■Les infractions de contenu (pornographie enfantine et actes racistes et xénophobes)
- ■Les infractions informatiques (fraude et falsification informatique)

Adaptation des infractions classiques aux TIC

- Le vol d'information
- Les infractions de presse en ligne
- L'escroquerie en ligne
- ■Le recel d'information





Le contenu de la loi sur la cybercriminalité

Adaptation du dispositif procédural

Institution de nouveaux dispositifs de procédure

- La conservation rapide des données archivées
- L'interception de données relatives au contenu

Aménagement des procédures traditionnelles aux TIC

- La consécration de la preuve et de la saisie électronique
- L'admissibilité de la preuve électronique
- La prescription des infractions de presse en ligne





Le cadre institutionnel

Structures d'investigations



Section de Recherche de la Gendarmerie Nationale (SR)



Bureau des Investigations Criminelles et des Stupéfiants (BICS)



Brigade spéciale de lutte contre la cybercriminalité (BSLC)







Le cadre institutionnel

La Commission des données personnelles

(CDP): instituée par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008.



La protection des données personnelles pour une entreprise, contraintes ou opportunités?



Accueil

La Commission

Législation

Modéles de lettres

Liens

Médiathéque

La vie à la CDP

Newsletter

Contact



Documents

- + Focus sur la législation
- + A propos des formalités
- + Liste des formulaires
- + Répertoire des déclarations
- + Délibérations de la CDP
- + Décisions de la CDP
- + Dossiers thématiques



Le cadre institutionnel

Instances judiciaires

- Parquet d'instance de Dakar: section criminalité organisée (cybercriminalité)
- Siège: Réforme de la carte judiciaire: institution de chambres spécialisées en matière de cybercriminalité dans les Cours d'Appel (CA) et les futurs tribunaux de grande instance (TGI)







L'application judiciaire du dispositif

- Relative faiblesse contentieux cybercriminel
- Tendance à l'utilisation des TIC à des fins délictuelles
- Illustration: TRHC Dakar, 2 octobre 2013, affaire Selbe NDOME



Dakaractu 🏠 Laser du Lundi Contribution Télévision Radio People & Sports Newsletter Soumettre article







Le cadre international



Echelle internationale

 CE: Finalisation de l'adhésion de la Convention de Budapest



Echelle continentale

 UA: Projet de convention sur la cybersécurité



Echelle sous régionale

- UEMOA: Loi uniforme du 3 septembre 2008 sur infractions aux instruments électroniques de paiement.
- OAPI: Accord de Bangui révisé en 1999.
- CEDEAO: Directive du 19 août 2011 portant lutte contre la cybercriminalité.



Limites du dispositif de lutte contre la

cybercriminalité



Manque de formation des acteurs judiciaires



Absence de formalisation de la coopération entre les instances publiques et les opérateurs privés



Insuffisance de moyens logistiques à la disposition des autorités policières et judiciaires



Ineffectivité du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la cybercriminalité





Vers une politique nationale de cybersécurité



Notion de cybersécurité (UIT): ensemble de mesures de prévention et de protection d'ordre technique, organisationnel, juridique, financier, humain, procédural et autres actions permettant d'atteindre les objectifs de sécurisation des réseaux électroniques

- Politique de cybersécurité: Approche holistique et globale de la stratégie de lutte contre la cybercriminalité.
- Objectif de la stratégie de cybersécurité : mise en place d'un architecture opératoire de lutte contre le cybercrime.





Le Cadre institutionnel d'éclosion : Le Centre National de la Cybersécurité (CNC)

- Compétences larges: coordination des activités de lutte contre la cybercriminalité (formation, sensibilisation, renseignement, veille technologique, coopération, appui aux autorités judiciaires etc.)
- Composition pluridisciplinaire: magistrature, police, gendarmerie, armée, douane, techniciens etc.







es stratégiques de la politique de cybersécurité

Prévention: anticipation des cybermenaces



Sensibilisation des populations: culture de cyberscurité

Veille technologique : mise en place d'un CERT

Coopération: intensification



Partenariat public/privé (dispositif de signalement/filtrage)

Coopération judicaire et policière internationale: Connexion au réseau 24/7 et du G8; système copies avancées



Formation : renforcement des capacités des acteurs



EOGN et EPFP: module criminalistique/ Cyberdroit



Législation: Consolidation du dispositif juridique

Réforme du code pénal et du code de procédure pénale

Projet de décret sur la conservation des données de connexion



Papa Assane TOURÉ

LE TRAITEMENT DE LA CYBERCRIMINALITÉ DEVANT LE JUGE

L'exemple du Sénégal

